

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Didier GIORDAN, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Eric GIRARD, M. Nicolas BRAQUET, M. Yan VERAN.

Étaient représentés : M. Thierry MIEZE a donné pouvoir à M. Régis GUILLAUME,
Mme Jeanne PLANEL a donné pouvoir à Mme Danièle TACCONI,
Mme Aline BAILLOT a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,
Mme Sophie LALOUM a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 23 / votants : 27

Rapporteur : M. le Maire

10 - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DE LA TARIFICATION DU TRANSPORT SCOLAIRE DES ENFANTS DU HAMEAU DE PLAN DU VAR SCOLARISES A L'ECOLE DE BONSON

Vu la délibération n°9 du 22 février 2022 portant fermeture de l'école primaire de Plan du Var,

Vu la délibération n°3 du 16 juin 2022 portant fonctionnement et participation financière relative à l'accueil des enfants du hameau de Plan du Var par la commune de Bonson,

Considérant qu'avec la fermeture de l'école primaire de Plan du Var, les enfants du hameau de Plan du Var sont scolarisés par convention à l'école de Bonson,

Considérant qu'il convient de prendre en charge les frais de transport scolaire pour les enfants de Plan du Var ayant par notre décision besoin d'utiliser le transport scolaire,

Considérant qu'il convient de passer une convention avec la Métropole Nice Côte d'Azur, organisatrice des transports scolaires, pour la prise en charge de la tarification du transport scolaire des enfants du hameau de Plan du Var scolarisés à l'école de Bonson,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

